

Fronde du secteur privé contre l'usage du "libre" dans l'administration

23 juin 2015, PAR Moreaux Raphaël

© Fotolia

L'association française des éditeurs de logiciel (Afdel) et le Syntec numérique, syndicat professionnel du secteur, ont vivement réagi au rapport du Conseil national du numérique qui recommande de "donner priorité aux solutions libres" dans la commande publique. Une proposition "dogmatique" selon l'Afdel, qui dénonce une "erreur historique française".

70 propositions faites au Premier ministre pour bâtir une nouvelle stratégie numérique française, et le retour d'un vieux débat : celui du recours aux logiciels libres dans l'administration. Après la remise du rapport du Conseil national du numérique (CNNum) au Premier ministre, Manuel Valls, le 18 juin, les entreprises du secteur privé ont rapidement réagi par communiqué de presse pour défendre leur pré carré.

"Logiciel libre dans l'administration : la relance des guerres de religion", a notamment dénoncé l'association française des éditeurs de logiciels (Afdel) alors que le rapport du CNNum propose de "donner priorité aux solutions libres et open source" dans la commande publique. Une proposition "dogmatique" pour l'Afdel qui appelle l'état "au respect de la neutralité de la commande publique". "Le CNNum conforte l'erreur historique française qui explique la faiblesse du nombre d'éditeurs français de taille mondiale", tacle le communiqué, pointant la présence d'un seul acteur français, Dassault Systèmes, dans le top 20 mondial.

Circulaire Ayrault

Ce conflit entre "libristes" [*militants de l'utilisation du logiciel libre, ndlr*] et géants de l'édition de logiciels est une vieille bataille française, qui porte des enjeux tout aussi économiques que politiques. En septembre 2012, le nouveau gouvernement Ayrault, tout juste arrivé au pouvoir, avait fait un pas remarqué en direction des libristes en publiant [une circulaire](#), signée par le Premier ministre, détaillant les bons usages du logiciel libre.

Plus récemment, le directeur interministériel du système d'information et de communication de l'Etat (Disic), Jacques Marzin, expliquait sur [le site spécialisé Silicon](#) "pourquoi le secteur public doit aller plus loin" en matière de gouvernance et d'encadrement du recours aux logiciels libres. Un nouveau pilotage interministériel de leur utilisation est d'ailleurs actuellement mis en place avec la création d'un poste dédié à l'*open source* au sein de la Disic.

Rétro-ingénierie et propriété intellectuelle

Au-delà des seuls logiciels libres le rapport du CNNum s'attaque aussi aux secrets de fabrication des solutions développées sous licence par les éditeurs. Il recommande par exemple de *"renforcer le droit pour les développeurs d'effectuer la rétro ingénierie d'un logiciel existant (...) afin de prévenir plus efficacement les abus de position dominante liés au secret des formats et des protocoles"*.

Soit, selon l'AFDEL, une *"mise en coupe réglée de la propriété intellectuelle du logiciel"*. *"L'ouverture des codes sources est une demande inacceptable en matière de propriété intellectuelle"*, estime aussi le Syntec numérique, premier syndicat patronal dans le domaine du digital. Si son président, Guy Mamou-Mani, voit dans le rapport *"d'excellents signes pour notre secteur"*, son syndicat reste *"inquiet de la volonté affichée de remettre en cause la neutralité technologique de l'achat public"*.

Une levée de bouclier sans surprise pour le Conseil national du numérique. *"Le CNNum se veut le lobby de ceux qui n'ont pas de lobby"*, avait expliqué son président, Benoît Thieulin, lors de la remise du rapport à Manuel Valls. D'autres lobbies n'ont donc pas hésité à lui répondre.